



SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009
- COMPTE-RENDU ANALYTIQUE -

Membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Membres présents.....	28
Membres représentés.....	6
Membres excusés	11

La séance est ouverte à 20 h 13 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Dominique LEFEBVRE**, Maire, qui procède à l'appel des présents et indique que le quorum est atteint.

Membres présents : Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Agnès ROUCHETTE - Joël MOTYL - Moussa DIARRA - Christine ERARD - Bruno STARY - Nayla ROMDHANI - Abdoulaye SANGARE - Françoise COURTIN - Josiane CARPENTIER - Alexandra WISNIEWSKI - Bernard POTAILLON - Meriem KARRANSING - Jean-Marie BERTIN - Dominique LE COQ - Laurent DUMOND - Sadek ABROUS - Michel JOGUET - Marie-Françoise AROUAY - Emma MADERE - Ibrahima KEITA - Mohamed Kassime MASTHAN - Eric NICOLLET - Malika YEBDRI - Mamassa DRAME - Hawa FOFANA - Abdellah RGUIGUE

Membres représentés : Cécile ESCOBAR (Pouvoir à Joël MOTYL) - Pierre BOUCHACOURT (Pouvoir à Agnès ROUCHETTE) - Mohamed LAHJAR (Pouvoir à Abdoulaye SANGARE) - Béatrice MARCUSSY (Pouvoir à Meriem KARRANSING) - Cécile TONG-TONG (Pouvoir à Josiane CARPENTIER) - Sandra FOURNIER (Pouvoir à Hawa FOFANA)

Membres absents : Jacques VASSEUR - Pierre LECHAUDE - Marie-Esther MAINGE - Bernard SENGAYRAC - Marie-Jo VAYLEUX - Bozéna BYDON - Thierry SIBIEUDE - Pierre VEROT - Nélia FURTADO-MENDES - Chloé CAMBIE - Armand PAYET

Les Conseillers présents formant la Majorité des membres en exercice, conformément à l'Article **L. 2121-15** du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Mohamed Kassime MASTHAN, ayant obtenu la Majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Conseillers présents formant la Majorité des membres en exercice, conformément à l'Article **L. 2121-15** du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. LEFEBVRE rappelle aux membres du conseil, au public présent ainsi qu'aux citoyens regardant le Conseil Municipal sur Internet que ce conseil a été convoqué de manière régulière et ordinaire. Il a pour but de traiter prioritairement et principalement de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des équipements culturels et de quartier des Hauts-de-Cergy et que sa date est connue à l'avance. Il indique que deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour. Il s'agit d'une part de la création d'un centre de danse à Cergy, et d'autre part, d'un point à l'ordre du jour de la séance

précédente concernant l'examen du budget supplémentaire. Il précise que ce dernier point a été différé, pour une erreur administrative d'envoi. Il rappelle que, même si l'ensemble des Conseillers Municipaux, et en particulier ceux de l'Opposition, avaient bien reçu les documents budgétaires, et donc les chiffres relatifs au budget supplémentaires, ils n'avaient cependant pas reçu la note qui leur est habituellement transmise contenant l'ensemble des explications nécessaires. En ces termes, il affirme par ailleurs l'avoir indiqué en séance.

M. LEFEBVRE constate, et fait constater à l'ensemble des personnes présentes, l'absence de la totalité des représentants de l'Opposition de Droite UMP. Il reviendra sur ce point, s'agissant en particulier de la manière dont ce refus de participer à un Conseil Municipal, régulièrement convoqué, a été relaté dans la presse du jour, en particulier dans les pages « Val d'Oise » du Parisien contenant un certain nombre d'inexactitudes, d'erreurs et de contre-vérités. Il passe préalablement la parole à **M. MOTYL**, Président du Groupe Socialiste et Divers Gauche de l'assemblée qui a demandé à s'exprimer.

M. MOTYL rappelle en quelques mots que les conditions de réunion de ce Conseil Municipal ordinaire avaient été annoncées et planifiées et qu'en aucun cas, elles ne devaient faire l'objet de polémique stérile artificielle. Il constate le refus de participation de l'Opposition, celle-ci prétextant le contenu de la tribune parue dans le journal « Ma Ville » du mois dernier signé par le Groupe Socialiste Divers Gauche dont il revendique la paternité. Il réaffirme maintenir ses propos sur le fond et en rappelle le contexte. Citant l'Opposition, il indique que cette dernière passe son temps à donner des leçons de démocratie et à interpeller en permanence sur les aspects de gouvernance, allant même jusqu'à l'outrance, rappelant de très nombreuses explications sur des termes tels que « totalitaire » ou autres. A cette époque, il indique avoir répondu que la meilleure façon d'exercer un mandat et de faire fonction de grands démocrates était d'assumer pleinement les missions confiées aux élus par les électeurs tout en assurant leur présence dans l'instance des débats au sein du Conseil Municipal. En ce temps, il avait déjà remarqué, avec d'autres, qu'entre les discours et la réalité de la présence de cette Opposition, il y avait de grands écarts. Il maintient et redit qu'aujourd'hui, cette Opposition est absente de manière outrancière concernant un débat important et des sujets essentiels pour la vie communale. Il réaffirme qu'entre les pétitions de principe, les annonces et la réalité, il y a un grand écart. A ce jour, dit-il, et au regard de la présence des différents élus de l'Opposition entre les élections municipales de 2008 et juin 2009, il déplore un taux d'absentéisme scandaleux. Il considère qu'à l'égard de ceux qui ont voté pour cette liste et dans le respect de la démocratie municipale, cette Opposition ne représente plus du tout les Cergysois, et qu'à l'heure actuelle certains ne siègent plus, passent leur temps à donner des pouvoirs ou encore à expliquer qu'ils sont excusés. A ce titre, il constate qu'au bout d'un an de mandat, cette liste se disperse et se disloque, expliquant qu'elle n'est construite que sur des coups politiques et sur aucune réalité d'implantation de réseau de terrain dans la population. **M. MOTYL** remarque que ces personnes ont disparu, ne viennent plus, donnent des adresses de complaisance. Il réaffirme qu'avec un taux d'absentéisme au cours des Conseils municipaux entre mars 2008 et juin 2009 de l'ordre de 40% pour les élus de l'Opposition, cela est un mépris affiché scandaleux pour la démocratie, et ce, quelles que soient les idées des uns et des autres. Il maintient sa position sur le contenu général de cette tribune et pense que l'absence de l'Opposition dans ce Conseil est une erreur politique et que dans ces conditions, cela ne contribue en rien à l'exercice serein d'un débat démocratique municipal. Il attend donc avec impatience les réactions de l'Opposition lors du prochain Conseil, pensant que cette dernière cherchera de nouveau un prétexte pour échapper à ses responsabilités.

M. LEFEBVRE précise que cette situation est extrêmement grave. Il considère que ce qui est mis en cause sans fondement, et sur la base de mensonges, c'est le fonctionnement régulier de la démocratie à Cergy et dans l'assemblée municipale. Il déplore cela et affirme que cette mise en cause est due uniquement au fait de l'Opposition. Il pense que ce n'est d'ailleurs qu'une stratégie politique affirmée depuis mars 2008. Confirmant les propos de **M. MOTYL**, il rappelle qu'à de très nombreuses reprises, lui-même ainsi que la Majorité ont été mis en cause sur la régularité, la transparence et le bon fonctionnement de l'institution municipale. Il cite les remarques faites sur le totalitarisme et l'absence de démocratie, et fait référence aux propos du leader de l'Opposition **M. SIBIEUDE** tenus dans le

Parisien, concernant les convocations de dernière minute des Conseils municipaux, leurs retards de début de séance ou encore de commissions municipales qui ne seraient pas en état de fonctionner.

M. LEFEBVRE rappelle quelques chiffres concernant le fonctionnement de la démocratie locale de Cergy et réserve la primeur de sa décision pour en assurer la totale transparence pour l'avenir. Il reviendra ensuite sur le fond pour conclure. Il précise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Depuis le mois de mars 2008, la Mairie en a tenu quatorze, et c'est aujourd'hui le quinzième. Cela représente un rythme avoisinant les dix par an soit deux fois plus que ce qui est imposé. Il n'est donc pas sérieux de dire que la démocratie n'est pas respectée à Cergy puisque cette assemblée est très régulièrement réunie. Par ailleurs, il indique que depuis le début du mandat, il y a eu 459 délibérations intéressant les affaires de la commune. Sur ce chiffre, 290 d'entre elles ont été adoptées à l'unanimité, soit 63%, et seulement 76 ont fait l'objet d'un vote négatif de l'Opposition, soit 17%. Cette dernière s'étant abstenue à 104 reprises. Cela signifie donc que de nombreuses affaires municipales sont exposées lors de ce Conseil, qu'une grande Majorité (63%) sont adoptées à l'unanimité, et qu'une minorité (17%) font l'objet d'un vote négatif de l'Opposition.

S'agissant du fonctionnement des commissions municipales, **M. LEFEBVRE** ajoute que c'est la Droite qui en a récuser le principe et le bon fonctionnement. Il précise que celles-ci ont pour objet d'examiner avant le Conseil Municipal l'ensemble des délibérations et ce, dans la quasi-totalité des communes de France. Il en est de la sorte pour beaucoup de communes autour de Cergy-Pontoise ainsi que pour la communauté d'agglomération, qui, comme chacun le sait, rassemble des sensibilités politiques différentes. Elles permettent également d'inscrire un certain nombre de délibérations sans débat au Conseil municipal dans lesquelles seuls les votes sont annoncés. Cette procédure participe au bon fonctionnement de la démocratie, et, sur la totalité des Conseils, cela représente une moyenne de 30 à 35 délibérations pouvant parfois mener à des débats tardifs. A ce titre, il précise que, depuis le début du mandat, l'Opposition ne s'exprime jamais en commission, ne fait jamais part de son opinion sur les délibérations soumises et demande l'inscription avec débat de chacune d'entre elles. Aussi, il pense que cette assemblée, ainsi que tous les citoyens assistant au Conseil ou ceux encore qui le regardent de chez eux et qui participent ainsi aux débats politiques, ne peuvent pas le faire car les Conseils municipaux traînent en longueur et les échanges sur les délibérations les plus importantes s'en trouvent forcément appauvris.

Revenant sur l'intervention de **M. MOTYL**, concernant le taux de présence des conseillers municipaux, **M. LEFEBVRE** a demandé au directeur général des services de publier sur le site Internet de la ville les tableaux de présence, et ce de façon nominative. Il conçoit que tout le monde ne peut pas forcément être présent, citant entre autres des raisons médicales ou encore des empêchements familiaux ou professionnels. Réaffirmant les propos de **M. MOTYL** concernant le fait de revendiquer auprès des électeurs l'honneur de les représenter, il considère que la première des responsabilités est d'assurer cette représentation. Et comme, à aucun moment, l'Opposition ne peut exciper de son empêchement d'exercer son mandat, par faute d'informations, manque de délais dans les convocations, ou par impossibilité de s'exprimer dans cette assemblée où la parole est libre, leur absentéisme est, à ce jour, tout à fait contestable et condamnable. A l'avenir, ce tableau sera donc publié et après chaque Conseil municipal, les citoyens pourront constater par eux-mêmes la façon dont ils sont représentés par celles et ceux qu'ils ont élus. **M. LEFEBVRE** pense que l'attitude de l'Opposition affaiblit la démocratie et nous fait revenir avant 1982. Il rappelle les lois de décentralisation proposé par **Pierre MAUROY**, alors Premier Ministre, et précise que c'est la Gauche qui a permis à la démocratie de s'exprimer dans les assemblées en introduisant les Oppositions, qui, avant cela, n'étaient pas représentées. En ces termes, il ne peut que regretter ce retour en arrière provoqué par la Droite Cergyssoise qui ne l'étonne pas compte tenu du contenu du projet de loi présenté le 21 octobre 2009 au Conseil des ministres sur la réforme territoriale, qui, comme l'a exprimé **M. MAUROY**, est un recul significatif de la décentralisation telle qu'elle a été impulsée en 1982 par la Droite. Enfin, il ajoute que l'Opposition, dans son travail de sape et de destruction de la démocratie à Cergy, ne recule devant aucun moyen. De ce point de vue, il regrette que la journaliste qui a recueilli les propos de **M. SIBIEUDE** publiés ce matin dans le journal n'ait pas pris la peine de vérifier les assertions de celui-ci. Ce dernier a voulu expliquer que ce Conseil a été convoqué de façon extraordinaire prétendant que la Majorité aurait

souhaité différer le vote du budget supplémentaire car celui-ci aurait compris dans ces dispositions une hausse des indemnités des élus. Il réaffirme qu'il n'en est pas du tout question et que cela n'est pas le cas. Aussi, il constate une attitude politique construite et voulue qu'il considère comme dangereuse avec des actes gravissimes. A ce titre, il laisse donc aux concitoyens le soin de juger de cette responsabilité de l'Opposition municipale et invite tous les élus à tenir ce Conseil dans les formes habituelles avec l'ensemble des débats nécessaires, après l'exposé des délibérations des adjoints qui en ont la délégation, pour qu'au-delà de l'obstacle que met la Droite au bon fonctionnement de la démocratie à Cergy, chacun puisse être informé des affaires municipales. Il cède la parole à **M. JEANDON**, premier adjoint chargé des finances, pour l'exposé des dispositions du budget supplémentaire qui n'ont pas été modifiées depuis le Conseil précédent.

1 - Budget Supplémentaire 2009.

A l'heure où la plupart des foyers Cergyssois reçoivent leur feuille d'impôts contenant une augmentation dans la fourchette présentée à l'époque, **M. JEANDON** revient sur le débat qui s'est tenu lors de l'examen du budget primitif et rappelle la prise de position extrêmement claire qui a été tenue. D'une part, il y avait le choix entre l'augmentation des impôts pour plus de solidarité et de l'autre l'augmentation de la dette pour plus de désagréments à l'avenir. En ces termes, il précise que c'était un vrai débat et que le choix retenu par la Majorité était de privilégier la solidarité aujourd'hui plutôt que de repousser les débats à demain pour nos enfants. Il constate que cette discussion a aujourd'hui lieu au niveau national et pense que tout cela est tronqué. Il explique que d'un côté, il y a une augmentation significative de l'endettement, avec une dette publique prévue s'élevant à environ 90% du PIB en 2010 (score jamais atteint en France à ce jour), en plus d'une augmentation des impôts tels que le forfait hospitalier, la fiscalisation des indemnités du travail ou encore la taxe carbone. Le choix financier de dire qu'il faille augmenter soit les impôts soit l'endettement, se traduit à l'échelle nationale par une augmentation des deux en même temps. Il pense non seulement que ceci est préjudiciable à l'économie nationale mais que cela a aussi des répercussions sur les finances des collectivités locales et rappelle qu'il ne faut pas croire que le débat d'aujourd'hui sur l'évolution de la taxe professionnelle est uniquement un débat entre la Gauche et la Droite. Pour démontrer cela, il cite trois rapporteurs. Tout d'abord **Gilles CARREZ**, rapporteur général UMP du budget, qui demande à revoir la copie du Gouvernement sur la loi de finances car il pense que le mécanisme des compensations prévues pour les collectivités locales n'est pas acceptable. Puis, **Jacques PELISSARD**, Président de l'Association des Maires de France UMP, expliquant que le projet est inacceptable et qu'il prive le bloc communal d'une assiette fiscale dynamique entraînant ainsi un alourdissement de la taxation des ménages. Enfin, **Alain JUPPE** qui a indiqué ne pas avoir compris qu'il y ait un rattrapage pour une année et qu'au bout de quatre ans, il n'y en ait plus.

M. JEANDON démontre bien que ce débat traverse l'ensemble des courants politiques et s'interroge sur le choix de la politique fiscale pour une collectivité locale. Ce qui compte, dit-il, est de regarder comment il est possible de réussir à avoir à la fois l'autonomie financière et de décision pour une collectivité locale sans grever le budget des ménages. Il pense que c'est dans cette problématique qu'il faut s'inscrire et indique que c'est le choix de la Majorité pour 2009. Comme il a pu l'entendre, il précise que ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation d'impôts que l'argent est gaspillé. Pour lui, et ceci est clair, il considère qu'il ne sera pas dépensé sans compter. Tout d'abord, le budget supplémentaire proposé représente un accroissement de 1.2% des charges globales du budget voté en 2009, soit la même moyenne que l'ensemble des autres années. L'exercice de gestion réalisé a pour but de donner progressivement plus aux Cergyssois leur permettant ainsi de mieux satisfaire leurs besoins et ce pour l'ensemble des catégories et des tranches d'âges présentes. Il affirme que c'est l'objectif dans lequel la Majorité s'est inscrite depuis des années. Ces dépenses de fonctionnement représentent un total de 827 000 euros servant, d'une part, à répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie liés à un hiver rigoureux, et d'autre part, à faire en sorte que le bâtiment de l'Hôtel de Ville soit enfin raccordé au chauffage urbain, permettant ainsi de transférer les coûts de fioul en coûts de chauffage urbain, cela s'inscrivant au passage dans la politique de développement durable mise en place.

M. JEANDON rappelle aussi l'attribution d'un fonds d'aide pour les copropriétaires, comme il l'a été rappelé lors du précédent Conseil. Il se dit avoir été surpris de voir qu'une aide pour les copropriétaires

en difficulté, permettant d'éviter à ce que la copropriété tombe en dégradation, se solde par une abstention de l'Opposition.

Autre point, qui, selon lui, est directement lié à la crise sociale, l'augmentation très forte des fréquentations scolaires et périscolaires. Il indique qu'à ce jour, les taux concernant les cantines, les centres de loisirs et ateliers du soir jamais n'ont jamais été aussi élevés. De ce fait, la Mairie est donc obligée de retraduire cet aspect dans le cadre du budget et indique du même temps que l'établissement du budget 2010 prendra en compte ce phénomène.

C'est aussi de la part de certaines collectivités, et de celle de Cergy, une avance de trésorerie au PLIE, organisme favorisant l'insertion par l'économie. Cette avance se justifie pour éviter que cet organisme, en attente des fonds européens, ne paye des agios bancaires. Au regard de cette situation, **M. JEANDON** pense qu'il y a une cohésion sociale à respecter, et que les villes qui ont permis au PLIE d'éviter ces agios agissent dans le sens de cette solidarité. Il termine ainsi sur les dépenses de fonctionnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, il constate des évolutions. Certaines sont connues année après année et la Mairie ne cesse de les répéter. Il déplore que celles-ci soient dénigrées par l'Opposition, démonstration faite par ces trois citations précédentes reprises par les responsables de l'UMP, qui ne font que justifier le désengagement de l'Etat. Il cite la dotation nationale de péréquation diminuée de 50% qui sera supprimée en 2010 représentant 200 000 euros. Pour lui, tous ces exemples démontrent bien le désengagement de l'Etat et il préfère ne pas parler de la taxe professionnelle dont on ignore encore aujourd'hui la façon dont cela va se traduire dans le budget 2010.

Autre mouvement affectant les recettes de la ville, la baisse des droits de mutation. Là encore, la crise économique fait qu'il y a moins de ventes de logements se traduisant ainsi par un manque de recettes. La Majorité avait prévu cette baisse dans le budget 2009, et même si celle-ci est plus importante, cela a permis néanmoins de ne pas être surpris par la crise immobilière.

En contrepartie, il indique des recettes supplémentaires liées au fonds de soutien à l'action commerciale ainsi que des données portant, soit sur le fonds de compensation de la taxe professionnelle, soit de la fin d'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Tout cela se traduit par une croissance des recettes d'environ 827 000 euros permettant ainsi aux dépenses et aux recettes de fonctionnement de la Ville de s'équilibrer. Cela démontre bien l'engagement pris par la Majorité de ne pas augmenter l'endettement, mais au contraire de le maîtriser, s'inscrivant ainsi dans la ligne de la présentation de ce budget supplémentaire, qui comme chaque année ne représente qu'un budget d'ajustement.

M. JEANDON explique que, lorsque l'on affecte ces évolutions en termes de fonctionnement, sachant qu'il y a très peu d'évolutions en termes de recettes et de dépenses d'investissement, on arrive globalement à un équilibre du budget supplémentaire à hauteur de 6.3 millions d'euros, conforme à la présentation du budget primitif. Il précise que ce budget ne subira pas d'évolutions importantes d'ici la fin de l'année et insiste sur le fait que le nombre de décisions modificatives apportées au budget est extrêmement limité à chaque Conseil Municipal. Il fait aussi confiance à l'ensemble de ses collègues pour conserver cette même dynamique de maîtrise et d'allocation pour ce budget qui lui semble aller vers plus de solidarité.

M. LEFEBVRE ouvre le débat et demande s'il y a des interventions parmi les membres du Conseil sur ce point.

Mme ERARD souligne que, compte tenu de toutes les dépenses auxquelles la Municipalité doit faire face pour rendre les meilleurs services possibles aux Cergyssois, le désengagement de l'Etat ne fait qu'ajouter des difficultés dans les missions quotidiennes des services.

Revenant sur l'augmentation des impôts, **M. SANGARE** rappelle qu'il est important d'expliquer aux Cergyssois, qui reçoivent aujourd'hui leurs feuilles d'imposition, à quoi a servi cette augmentation. Il explique avoir le matin même du Conseil débuté les commissions PLEC et témoigne de la satisfaction de toute la communauté éducative par rapport à ce dispositif qui, malgré les baisses des recettes des communes, permet de maintenir un niveau équivalent. Selon lui, ce désir de service de qualité au

niveau de la ville de Cergy illustre la manifestation de la volonté politique de la Mairie pour mener à bien des actions non redevables envers la commune. Cette volonté d'accompagnement de la Ville par rapport à la crise et aux enjeux de la jeunesse mérite d'être soulignée pour qu'elle puisse se poursuivre. Il insiste sur le travail réalisé aussi bien dans le fonctionnement que dans la qualité des services rendus aux concitoyens ainsi que dans la gestion des actions politiques et souligne la reconnaissance des habitants concernant la qualité des projets proposés.

Concernant le vote de ce budget supplémentaire, justifié pour une partie, par l'augmentation du nombre d'enfants dans les cantines, il pense que cette nouveauté est importante et bonne pour le pays quant à son taux de fécondité. En contrepartie, et face à cette augmentation, il déplore la suppression de postes menée par le Gouvernement qui, selon lui, ne va pas du tout vers une réussite scolaire pour tous les enfants de Cergy, dénotant ainsi une volonté politique contraire à l'accroissement des écoles. Il dit vouloir tout faire pour préserver la qualité de l'enseignement et de l'école sur Cergy et prévoit d'être vigilant quant à la carte scolaire pour la prochaine rentrée.

M. LEFEBVRE remercie pour ces interventions et rappelle les propos tenus par **M. JEANDON** concernant les éléments de la politique Gouvernementale vis-à-vis des finances locales. A ce sujet, il comprend que ses collègues de l'UMP n'aient pas voulu assister à ce débat imaginant qu'ils auraient eu quelques difficultés à défendre cette politique. Il pense que l'Opposition aurait certainement masqué par une mise en cause de la décision prise il y a près d'un an d'augmenter les impôts. Il rappelle que ceux-ci ne l'ont pas été depuis douze ans, et qu'il s'agit de la première fois pour ce mandat. Il précise que cette augmentation de 7% s'inscrit dans la moyenne constatée sur l'agglomération ainsi que dans la moyenne nationale. Il pense que, dans leur grande Majorité, et quelle que soit leur couleur politique, les élus locaux dans leurs responsabilités, constatent tous les jours le besoin de services publics et de solidarité et qu'ils ne peuvent se résoudre à leurs reculs. Il constate aujourd'hui que le seul discours du Gouvernement en place, du Président de la République et de son Premier Ministre, par rapport aux finances publiques, est la baisse des impôts. Il pense que c'est une posture idéologique profondément libérale défendant le fait que dans une société, c'est l'initiative privée qui permet les choses, et que le service public et la présence de l'Etat l'en empêche. En disant cela, **M. LEFEBVRE** avoue en surprendre certains pouvant penser qu'en écoutant le Président de la République, depuis le début de la crise financière, celui-ci en appelle au retour de l'Etat et à la fin de la théorie libérale. Il souligne un autre élément de ce Gouvernement et proposé par l'Opposition l'année dernière, s'agissant de la fuite vers l'endettement. Il remarque que lorsque la Droite aujourd'hui se présente aux Français en expliquant qu'elle a baissé les impôts en pensant à eux depuis 2002, cela représente 60 milliards en année pleine. Il rappelle que cette baisse a bénéficié aux populations les plus riches et représentait l'année dernière la quasi-totalité du déficit de l'Etat. Il souligne que celle-ci a été financée à crédit, donc par la dette, que d'ailleurs la Droite épinglait il y a deux ans quand elle faisait 63% du PIB. En 2010, elle en fera 84% et atteindra certainement 100% en 2012. D'après lui, tout cela représente une gestion totalement irresponsable des finances publiques et de la politique économique, et trouve cela très dangereux sur le plan de la cohésion sociale du pays. **M. LEFEBVRE** pense que si la France tire son épingle du jeu quant à la crise, elle le doit, pour l'essentiel, aux amortisseurs sociaux mis en place par la Gauche, ceux même dénoncés par **Nicolas SARKOZY** avant la présidentielle de 2007. Il dit que la Majorité doit être cohérente et doit assumer les décisions qui ont été prises en les expliquant. C'est pour cela que la première lettre du Maire aux Cergyssois est intervenue au moment où ils ont reçu leur feuille d'impôt, pour environ la moitié d'entre eux qui sont imposables, représentant un effort chiffré d'environ cinq à dix euros par mois, pour continuer à bénéficier de ses services. La décision de ce budget supplémentaire démontre bien qu'elle est justifiée et que les prévisions budgétaires de la Mairie étaient sincères. Il affirme maîtriser l'endettement et être attentif au poids de la dette pour les générations futures. **M. LEFEBVRE** a bien l'intention, notamment face à la crise, de renforcer les solidarités et de continuer à intervenir dans les quartiers les plus populaires ayant besoin d'un certain nombre d'investissements et d'opérations de renouvellement urbain. En soumettant ce budget supplémentaire au vote, il précise qu'il s'inscrit dans un choix politique qu'il juge responsable. Il rappelle que la situation financière de Cergy est saine, que l'endettement est maîtrisé et que les prévisions étaient justes. Il tient à saluer la rigueur de gestion par l'administration, sous contrôle de **M. JEANDON**, ainsi que l'esprit de responsabilité dont chacune et chacun font preuve dans leurs délégations.

Le Conseil Municipal,

VU la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009,

VU le projet de Budget Supplémentaire 2009 présenté selon les principes budgétaires et les règles de la comptabilité publique,

Considérant l'avis de la Commission Ressources Internes,

Délibère à l'unanimité

(Pour : 34)

1 - APPROUVE le Budget Supplémentaire 2009, qui s'établit en grandes masses comme suit :

	DEPENSES		RECETTES
Dotations aux amortissements	35 411	Propositions nouvelles	813 767
Propositions nouvelles	861 985	Mouvements d'ordre	13 629
Virement section investissement	- 70 000		
FONCTIONNEMENT	827 396		827 396
Reports d'investissement	6 216 114		3 134 608
		Dotations aux amortissements	35 411
Mouvements d'ordre	119 629	Mouvements d'ordre	106 000
Propositions nouvelles	942	Virement section fonctionnement	- 70 000
		Affectation du résultat 2008	2 256 314
		Propositions nouvelles	35 593
		Solde section investissement	838 759
INVESTISSEMENT	6 336 686		6 336 686

Reprise des résultats du compte administratif 2008:

Les reports d'investissement s'élèvent à 6,2 M€ en dépenses et 3,1 M€ en recettes entraînant pour l'exercice 2009, un solde des reports d'investissement (Recettes – Dépenses) négatif.

INVESTISSEMENT	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes en M€	6,5	2	7,1	5,5	5,2	3,1
Dépenses en M€	5,3	4,6	10,5	7,6	5,4	6,2
	1,2	-2,6	-3,4	-2,1	-0,2	-3,1

2 - Recrutement de vacataires de danse.

Mme DRAME explique qu'à la suite de l'interpellation de différents danseurs, sur leurs difficultés à évoluer dans le domaine de la danse au sein de la Ville, une étude a été réalisée afin de savoir comment il était possible de répondre aux attentes des 1 500 personnes pratiquant la danse au sein d'associations. Ainsi, il a été constaté un potentiel de grands danseurs, comme un danseur étoile ainsi que différentes compagnies de danse. Cependant, à un moment donné de leur parcours, ceux-ci se sont retrouvés dans l'obligation d'évoluer hors de la ville, malgré la présence du CRR.

Ainsi, dans le cadre du programme d'éducation artistique autour du spectacle vivant, une série de consultations a eu lieu avec l'ensemble des associations de danse Cergysoises, du CRR, de l'ADIAM et de l'ARIAM. Cela a conduit à présenter la création d'un centre de formation de danse.

Face à ce constat, il est proposé de mettre en place à titre expérimental la première année, un centre de formation de danse à Cergy dès le mois de novembre prochain, et dont les objectifs sont :

- Proposer un enseignement souple capable de répondre aux exigences des « grands amateurs » ayant un très bon niveau de danse et ne trouvant pas de cours adaptés à leur niveau. En d'autres termes, de proposer une classe intermédiaire entre les propositions associatives et l'offre du CRR.
- Permettre aux meilleurs élèves d'accéder, s'ils le souhaitent, à une formation diplômante ou professionnelle.

Ce centre accueillera 24 élèves en grande partie dans les locaux de la maison de quartier « Axe Majeur » et seront sélectionnés par audition. Un parcours professionnel sera proposé aux personnes souhaitant faire de la danse leur métier, ou encore un parcours de danseur interprète pour celles et ceux voulant se perfectionner dans la danse. Le tout sera encadré par cinq professeurs vacataires spécialisés, qualifiés et diplômés, dont un sera le coordinateur du projet. Les élèves devront choisir une discipline principale et une ou deux options parmi le classique, le contemporain, le jazz, le hip-hop et l'afro-caribéen.

Par ailleurs, le CRR accueillera du hip-hop dans ses locaux et prendra en charge la danse classique. L'ADIAM interviendra sur le contenu pédagogique et potentiellement sur des stages ou master class. L'ARIAM, quant à elle travaillera avec ce centre de formation pour le hip-hop et l'afro-caribéen. Afin de permettre le recrutement de vacataires de danse chargé de délivrer des enseignements, il y a lieu de prendre une délibération :

- 1 - Il est proposé d'approuver le recrutement de vacataires de danse.
- 2- Il est proposé de fixer la rémunération de ces vacataires pour les heures effectuées sur la base du taux horaire correspondant à l'indice majoré 695.
- 3 - Il est proposé d'indiquer que le professeur coordinateur vacataire se verra attribuer en complément un nombre d'heures maximum de deux heures par mois.
- 4 - Il est proposé de mentionner que les professeurs vacataires de danse se verront attribuer en complément pour les réunions pédagogiques un nombre d'heures maximum de deux heures par mois.
- 5 - Il est proposé d'indiquer que s'ajoutera le versement de l'indemnité de congés payés à hauteur de 10%.

Mme DRAME tient à souligner que le projet s'est fait en concertation et avec le soutien de l'ensemble des partenaires des acteurs de danse de la ville que sont les associations, la CRR, l'ADIAM et l'ARIAM.

Mme ROMDHANI tient à saluer ce projet qu'elle trouve important pour les Cergysois et reconnaît attendre cela depuis très longtemps. Elle pense qu'aujourd'hui, la culture fait partie intégrante de la politique de la Ville de Cergy et plus particulièrement la danse. Elle espère que ce projet aura toute sa place et que la Municipalité continuera à travailler sur ce type de thématique. Elle remercie les personnes l'ayant mis en place car il permet aux jeunes Cergysois de devenir de véritables professionnels et souligne qu'il y en a beaucoup.

M. MOTYL prend la parole pour indiquer que le parcours et le trajet de l'expérience municipale date depuis plusieurs années. Il se dit satisfait de ce qui se passe actuellement car il considère que c'est l'aboutissement d'un processus où Cergy a toujours produit des talents. Il souligne que jusqu'à présent, il n'avait jamais été retenu, aussi bien dans le monde sportif que dans le monde culturel, un projet pour les jeunes qui ne trouvaient pas sur la ville les moyens de développer des parcours professionnels tout en assurant la promotion d'une ville qu'ils ne cessent de soutenir.

Il raconte une expérience personnelle, où, à la vue d'une troupe de danseurs qu'il avait voulu saluer, celle-ci lui demanda qui il était, et à l'annonce de son profil lui rétorqua qu'elle ne voulait pas lui serrer la main. Demandant pourquoi, cette troupe lui répondit qu'ils étaient devenus danseurs professionnels, qu'elle avait travaillé avec ses propres moyens et qu'à une époque, **M. MOTYL** n'avait pas su reconnaître à la fois la qualité du travail, mais surtout l'engagement produit en tant que troupe et collectif, lui reprochant de venir une fois qu'ils étaient sortis d'affaire. Suite à cela, il reconnaît qu'une étude a été faite avec un chercheur, sur un travail d'exploration démontrant le gisement extraordinaire de qualité de compétences, d'énergie et d'initiatives de tous les jeunes danseurs Cergyssois. Il souligne également que le chiffre de 1 500 danseurs ne représente en fait que le nombre de personnes au sein d'associations, et qu'en réalité, ils sont bien plus nombreux. Il cite en exemple une soirée salsa dont il a été témoin prouvant l'existence d'un gisement potentiel. Il précise que la Majorité est passée par des parcours, citant Renc Art Danses, et indique vouloir passer maintenant à d'autres choses en particulier pour l'accompagnement de tous les jeunes, qui, par ce dispositif, auront la possibilité d'atterrir dans des voies de professionnalisation. Il indique également que les lauréats seront boursiers, car il s'agit d'un système de mise en résidence d'artistes de haut niveau, et qu'ils arriveront dans des écoles de danse à Paris. Il rappelle que ce dispositif est ouvert uniquement aux Cergyssois et que la Majorité a le soutien de l'ensemble des associations impliquées dans cette opération. Il conclut en insistant sur le fait que ce travail est réalisé avec le CRR, l'ADIAM et l'ARIAM qui ont construit ce cursus pédagogique et indique que les danseurs intervenant dans le master class sont aujourd'hui des danseurs professionnels travaillant au plus haut niveau. En ces termes, il appelle tous les élus, les membres du public ainsi que les absents à venir aux auditions le 8 novembre.

M. LEFEBVRE se réjouit de la façon dont est menée la politique culturelle de la Ville qu'il décrit comme active et qui s'appuie sur de véritables dynamiques sociales et des pratiques fortes. Il pense, comme dans le domaine du sport, que la culture à Cergy représente à la fois un levier important de la cohésion sociale et un levier important pour la promotion des jeunes. Il se félicite de ce projet et pense qu'il va contribuer à cela.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

VU loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Cergy de créer un centre de formation de danse,

Considérant qu'il convient, dans le cadre de la création de ce centre de formation de danse, de recruter des vacataires de danse chargés de délivrer des enseignements dans différentes spécialités(Classique, contemporain, jazz, hip hop et afro-caribéen...),

Considérant l'avis de la Commission Ressources Internes,

Délibère à l'unanimité
(Pour : 34)

- 1 - APROUVE** le recrutement de vacataires de danse.
- 2 - FIXE** la rémunération de ces vacataires pour les heures effectuées sur la base du taux horaire correspondant à l'indice majoré 695
- 3 - ATTRIBUE** aux professeurs vacataires en complément, pour les réunions pédagogiques, un nombre d'heures maximum de 2h par mois.
- 4 - PRECISE** que le professeur coordinateur vacataire se verra attribuer en complément un nombre d'heures maximum de 2h par mois
- 5 - FIXE** le versement de l'indemnité de congés payés à hauteur de 10 % de la rémunération.
- 6 - DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2009 sur l'imputation 012 641131

3 - Choix du lauréat dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet d'équipement culturel des hauts de Cergy.

M. LEFEBVRE cède la parole à **M. MOTYL** pour le troisième point qui avait justifié la convocation de ce Conseil Municipal ordinaire. Il rappelle que ce dossier a fait couler beaucoup d'encre et qu'à différents moments, il a donné lieu à beaucoup de contre-vérités et de mensonges. A ce titre, il comprend que l'Opposition n'ait pas voulu voir le résultat du travail réalisé concernant ce projet.

Avant de présenter cette délibération, **M. MOTYL** fait part d'une information de dernière minute. Bien qu'étant dans un Conseil Municipal et reconnaissant que ce qui se passe sur le plan national est parfois décrié ou considéré comme peu important, il revient sur la présence du forum de l'emploi sur la place de l'Hôtel de Ville où quantité de jeunes sont venus rencontrer des entreprises et des professionnels pour tenter de trouver des solutions à leurs parcours. Sur ce sujet, il rappelle que dans l'actualité récente, tout le monde a en mémoire les interrogations concernant les conditions dans lesquelles les jeunes disposent d'emploi. Il anticipe sur le fait que la prochaine tribune du Groupe Socialiste Divers Gauche provoquera peut-être une nouvelle fois le départ de l'Opposition, ce qu'il ne souhaite pas, et annonce qu'elle mettra en exergue le fossé entre la réalité des Cergyssois quant à la recherche d'un emploi et la position de certains, qui grâce à un soutien arrivent à des fonctions importantes. Aussi a-t-il le regret d'annoncer que **Jean SARKOZY** vient d'annoncer qu'il renonçait à la direction de l'EPAD. Il pense que c'est une mauvaise nouvelle pour lui et une très mauvaise pour la démocratie et considère qu'il est bien que ce type d'information soit annoncé au cours d'un Conseil Municipal. Il envisage déjà les articles de certains bloggeurs concernant ce type d'intervention lors d'un Conseil, et indique que ce type de sujet se discute aujourd'hui au pied des immeubles, dans les forums de l'emploi et dans les familles. Il pense que ces sujets de politique nationale intéressent au plus haut point les Cergyssois qui se demandent dans quel monde ils vivent. Pour autant, et pour une fois, il se satisfait que la pression collective ait payé puisqu'il faudra qu'il fasse sa deuxième année de droit avant de concourir à une fonction professionnelle n'appelant pas à autre chose que des compétences.

M. MOTYL rappelle que cette délibération est très importante et regrette l'absence de l'Opposition, puisqu'il sera proposé d'approuver le choix du lauréat, choisi dans le cadre du concours de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'équipement culturel des Hauts-de-Cergy. Sujet d'autant plus important, puisque ce projet structurera durablement et pour des décennies la façon dont ce quartier s'organisera. Il précise que la construction d'un équipement d'un tel niveau dans un quartier de 20 000 habitants, pose question sur le fait qu'il ne soit destiné uniquement à cette population, ou s'il comprend des

fonctions plus larges destinées à l'ensemble des Cergyssois. Il souligne que cette délibération clôture un chapitre douloureux, s'agissant d'un dossier compliqué qu'il a fallu traiter lors du dernier mandat et qui n'avait pas permis d'aboutir au projet initialement choisi, qui s'est finalement terminé au contentieux.

M. MOTYL pense que cet échec a permis de retravailler et de redéfinir les besoins, puisqu'avec les services de la Ville et l'ensemble des élus concernés, il fut donné l'occasion de travailler dans une perspective de développement culturel s'inscrivant dans l'avenir, et ce non seulement du point de vue de son emplacement et de sa structure, mais aussi du point de vue de sa fonctionnalité. Ce projet a offert la possibilité de détailler et d'inscrire cet équipement dans le cadre d'une perspective de développement culturel dédiée aux arts numériques, totalement en phase avec le développement des nouvelles pratiques et en capacité d'absorber ce que seront les évolutions technologiques des futures années.

Cette délibération vise à approuver le choix du lauréat suite au concours lancé après réception de 98 dossiers. Après passage en commission, quatre d'entre eux ont été sélectionnés, pour retenir au final l'équipe Badia Berger. Il est donc aujourd'hui proposé de valider ce choix pour construire cet équipement culturel. Il rappelle que ce projet contient une médiathèque, des équipements de service public ainsi qu'un ensemble d'espaces dédié à l'accueil du public dans le cadre de la maison de quartier. Il précise que cet équipement intégré représente une surface de 3 852 m² et qu'il va centraliser, structurer, et probablement animer de façon significative l'ensemble du quartier de Cergy-le-Haut. Il permettra aussi d'attirer vers lui l'ensemble des populations qui pourront ainsi disposer de cet outil et en profiter.

M. MOTYL demande la diffusion du document Power Point permettant aux élus, au public ainsi qu'à l'ensemble des internautes de voir l'ensemble des vues proposées. Il est donc proposé aux élus de retenir le projet de l'équipe Badia Berger, et demande à **M. JEANDON** d'intervenir sur les premières vues du plan.

M. JEANDON rappelle la situation d'octobre 2008 en pleine crise immobilière. A cette époque, lui et **M. LEFEBVRE** avaient réuni l'ensemble des promoteurs pour faire part de leur choix. Il explique que ce choix est un choix cadencé permettant de pouvoir sortir l'ensemble des opérations de logement que la Mairie souhaitait mettre en avant au cours de chaque année. La première étape fut celle de la Croix-Petit où la quasi-totalité des logements est à ce jour vendue. Très bonne opération selon lui, avec des prix étant ceux du marché puisqu'au regard des dernières indications, Cergy faisait partie des rares villes où la baisse sur les logements neufs était relativement faible. La deuxième étape concerne maintenant l'ensemble des opérations d'aménagement sur les Hauts-de-Cergy. Le choix retenu avait été de privilégier l'ensemble du programme jouxtant le boulevard des Merveilles reliant le carrefour de l'Albatros et descendant jusqu'à la gare en passant par la place du Nautilus.

Il tient à faire un point très précis sur l'état d'avancement du projet, ce qui permettra ainsi de démentir toutes les rumeurs entendues lors de réunions ou de regroupement avec l'ensemble des commerçants des Hauts-de-Cergy. En effet, lui et **M. LEFEBVRE** se sont aperçus qu'il y avait soit de la méconnaissance, soit de la mauvaise foi sur la façon dont le programme était exposé, et que leur intervention avait rassuré les commerçants. Pour ce qui est des chiffres, onze projets avaient été engagés, et dix sont aujourd'hui en cours de signature. Sur ces dix, trois sont des projets de logements sociaux dont le démarrage débutera en janvier 2010. Trois autres sont actuellement en cours de consultation pour terminer l'ensemble de l'aménagement de cet espace culturel. En termes de répartition, sur ces onze projets, 26% sont des logements sociaux, 8% sont des logements intermédiaires et 66% en accession. Dans ces 66%, 8% le sont en accession sociale. Tout ceci démontre bien que dans toute la panoplie mise en place, la Majorité répond à l'ensemble des familles Cergyssoises, que ce soit avec de l'accession directe ou encore des enfants souhaitant habiter la ville. Il cite un exemple un récent mariage où le couple lui a répondu qu'il était obligé de partir de Cergy car il ne trouvait pas de logement, les mariés ne rentrant ni dans le cadre social, ni dans la possibilité d'accéder à la propriété par manque d'argent. Pour répondre à cela, cette nouvelle structure permettra de proposer désormais des logements intermédiaires pour les jeunes désireux de continuer à habiter la

ville. En ces termes, **M. JEANDON** illustre ainsi les engagements pris par la Mairie à ce jour, et qu'il compte bien continuer à développer.

Dernier point, concernant les équipements publics. Le premier d'entre eux sera la création d'une crèche en 2011, suivra ensuite le parking du Nautilus début 2012 permettant ainsi de refaire tout le revêtement de la place et du boulevard des Merveilles. A ce sujet, il rappelle qu'il comporte d'un côté un espace piéton et de l'autre un espace routier. Tout cela permettra d'avoir une véritable artère verte et accessible par tous, contenant entre autres un espace enfants, faisant de cet endroit un espace convivial, s'intégrant ainsi dans les objectifs de la Majorité.

Durant le temps de ces travaux, une organisation se mettra en place avec les commerçants. Il y aura l'arrivée du « Casino » et de La Poste qui amorceront une dynamique commerciale permettant de boucler l'ensemble du boulevard des Merveilles. Concernant le parking, en attendant que celui de la place du Nautilus soit terminé, un autre endroit sera disponible pour le stationnement des riverains et habitants venant faire leurs courses. Tout cet ensemble permettra en 2012 d'avoir un quartier structuré et équilibré avec à la fois une activité économique, des logements sociaux ou en accession, et rentrera dans la dynamique souhaitée par la Mairie.

M. MOTYL remercie **M. JEANDON** pour son intervention qui a permis de resituer ce projet d'activité de centre socioculturel à l'intérieur d'une dynamique de restructuration urbaine, sans quoi il n'aurait pas de sens. Il rappelle que la commande soumise à l'ensemble des architectes était contraignante puisqu'il s'agissait d'intégrer dans plus de 3 200 m² à la fois du service public, de l'accueil, des maisons de quartier ainsi qu'un équipement d'ordre culturel représentant un pôle dédié aux arts numériques. Néanmoins, deux soucis essentiels résultent de cette problématique. L'un s'agissant de faire un bâtiment dont la modularité et la fonctionnalité ne soient jamais un obstacle à son fonctionnement et à son évolution. En d'autres termes, les pratiques culturelles de la population et des associations changeront fondamentalement dans les prochaines années, comme par exemple la relation avec le savoir ou la lecture, sujets mouvants pouvant parfois rendre les structures des bâtiments totalement obsolètes en raison de l'incapacité à anticiper sur ces pratiques et évolutions. Il considère que les cabinets ayant répondu à ce projet sont arrivés à un système répondant à cette demande.

Autre élément essentiel de ce concours quant à l'exigence de donner au bâtiment une fonction d'animation vers l'extérieur. Les questions de transparence et d'animation intérieure donnant une vision de l'extérieur, répondent aujourd'hui aux critères d'insertion de ce bâtiment dans un paysage urbain devenant ainsi, dès qu'il fonctionne, un événement par lui-même. D'après **M. MOTYL**, ce bâtiment s'intègre totalement dans la politique culturelle de la ville, tout en permettant une circulation facile pour la population. Du point de vue de son apparence architecturale, il contribuera aussi à donner une identité de fond à ce quartier.

Il demande à l'ensemble des élus d'approuver cette délibération et rappelle que ce geste est historique. Il se félicite d'être en situation de pouvoir continuer à construire la ville de Cergy, aujourd'hui en pleine mutation et pense qu'il y a peu d'élus en position d'inscrire durablement ce type de bâtiment qui servira aux futures générations. Il conclut en disant qu'il aurait aimé que tous les élus de la ville soient présents, car pour lui, Opposition ou pas, ce qui importe est la ville de Cergy.

M. LEFEBVRE demande s'il y a des prises de parole, et salue au passage les absents de l'Opposition de ce Conseil qu'il imagine devant leur écran d'ordinateur en train de découvrir ce projet.

Mme ROMDHANI demande à **M. MOTYL** d'expliquer si ce bâtiment sera accessible à l'ensemble des Cergyssois, répondant ainsi à la politique culturelle « d'accès pour tous ».

M. LEFEBVRE intervient et demande de répondre à cette question quand **M. MOTYL** reprendra la parole pour conclure, et demande s'il y a d'autres interventions.

M. STARY considère que c'est une délibération importante du mandat, et que tous les élus de la Majorité peuvent être fiers de présenter ce dossier et ces images. Il rappelle avoir été particulièrement sensible sur la question de la tenue urbaine, et que la centralité des Hauts-de-Cergy est en train de s'étendre sur tous les axes cités par **M. JEANDON**. En ces termes, il indique que toutes les nouvelles constructions de la ville s'intègrent dans une démarche de développement durable. Il cite entre autres le premier immeuble qualifié « BBC » (Bâtiment à basse Consommation) de l'agglomération ainsi qu'un second à venir et s'en félicite. Outre l'aspect fonctionnel, il reconnaît avoir tenu, avec l'ensemble des architectes, à ce que ce bâtiment rentre dans ces critères tout comme l'école du Nautilus, le parking, ainsi que les logements, tous ces points représentant des générateurs de flux. **M. STARY** rappelle que ce projet symbolise aussi le respect d'un engagement, qui, même s'il fut difficile à mettre en place avec les équipes, a finalement rempli ces objectifs que sont la mise en œuvre d'une maison de quartier, d'une Mairie de Quartier (service de proximité rare sur la ville) et d'une médiathèque. Il se félicite de voir ce dossier arriver en première phase de conclusion et attend désormais le début des travaux.

Mme CARPENTIER se dit heureuse de ce projet. Elle se souvient de l'époque à laquelle il a fallu voter l'augmentation des impôts, et indique qu'elle refusait en ce temps de faire partie d'une équipe qui n'aurait rien fait. C'est pour cela qu'elle avait voté cette augmentation. Aujourd'hui, elle reste fière de l'avoir fait au regard de tout ce qui va être réalisé, car c'est aussi elle qui au quotidien reçoit des personnes en attente de logement vivant dans l'insécurité et la souffrance. Elle se satisfait également de voir qu'avec toutes ces constructions, il y aura un endroit où la population pourra se regrouper, s'enrichir au niveau culturel, s'amuser ensemble dans un endroit chaleureux. Elle remercie tous les élus d'avoir participé à cette grande aventure.

M. MOTYL revient sur la question de **Mme ROMDHANI** s'agissant de savoir si un bâtiment est capable d'accueillir à la fois des fonctions d'équipement de quartier tout en générant une activité susceptible d'accueillir toute la population Cergyssoise. Il dit que cela représente un enjeu, et que l'objectif de ce pôle dédié aux arts numériques est de faire circuler la population vers cet équipement. Il doit être à la fois un complément intelligent tout en étant la centralisation d'une activité particulièrement en phase avec l'air du temps. Il est évident pour lui, qu'au sein de ce bâtiment, se mélangeront l'ensemble des pratiques aujourd'hui au cœur des évolutions qu'elles soient culturelles, professionnelles ou technologiques et que le son, l'image, le numérique et l'informatique sont aujourd'hui déjà traités par les artistes, qui, souvent en avance, incitent à s'adapter.

M. MOTYL reconnaît que cette question fut au centre des réflexions des différents cabinets d'architectes, et qu'elle a aussi représenté un enjeu pour eux. Structurer un bâtiment capable de répondre à l'enjeu du développement de ces pratiques et technologies en termes de construction signifie tout simplement l'inventer pour qu'il soit capable d'attirer, en raison de ce qu'il représente, l'ensemble de la population Cergyssoise. Il pense que beaucoup d'autres personnes de l'agglomération s'y déplaceront. Il rappelle qu'à l'intérieur du bâtiment, il y aura une salle polyvalente susceptible d'accueillir de la musique, du théâtre, des manifestations de quartiers, des représentations d'enfants et qu'il a fallu réfléchir à tous ces aspects pour arriver à une modularité capable de faire de ce lieu un espace multi activités. Il pense que le temps des lieux dédiés à une seule pratique est révolu, et que ce bâtiment moderne représente ce que devraient être nos pratiques de l'avenir. Il précise également le même type de problématique pour le futur centre de hockey sur la plaine de Linandes, dont il espère un jour qu'elle portera un autre nom. Ce site de 4 000 places devra pouvoir accueillir non seulement un équipement de haut niveau de hockey, mais aussi pouvoir contenir les mêmes fonctions de modularités et d'adaptation à différentes propositions. Il réaffirme travailler aujourd'hui sur ces systèmes d'intégration dans leurs équipements et leurs capacités à répondre rapidement à la demande publique. Il pense qu'un tel équipement doit être capable d'accueillir soit un concert de hip-hop, soit une pièce de théâtre, soit un festival dédié aux arts numériques, voire même des propositions associatives et que si ce n'était pas le cas, ce serait une erreur pour l'avenir et les jeunes de Cergy. En réponse à **Mme ROMDHANI**, il confirme bien évidemment que ce bâtiment sera ouvert à tous.

M. LEFEBVRE cède la parole à **Mme YEBDRI** qui intervient en sa double qualité de Présidente de Conseil de Quartier et de personne en charge de l'ensemble des maisons de quartier. Il salue au passage tous les conseillers de quartier, qui eux sont présents.

Mme YEBDRI salue l'arrivée de cet équipement qui, selon elle, a permis d'ancrer définitivement les Hauts-de-Cergy dans le territoire Cergyssois. Elle pense que nous sommes à l'orée d'un nouveau mode de gouvernance de ces dispositifs, puisque ce bâtiment aura l'immense avantage de concentrer trois activités que sont, la Mairie annexe, la maison de quartier ainsi qu'un centre culturel dédié aux arts numériques. Elle affirme que ce sera un lieu ouvert sur l'avenir et que cela est à l'image de ce quartier. Enfin, elle a hâte de pouvoir échanger avec l'ensemble du Conseil de Quartier sur ce projet, afin de présenter au mieux les politiques publiques qui seront déclinées sur cet équipement.

M. LEFEBVRE conclut en invitant, **M. MOTYL**, **M. STRAY** et **Mme YEBDRI** à organiser le plus rapidement possible un exposé sur l'état du projet avec le Conseil de Quartier des Hauts-de-Cergy et si possible avec le cabinet Badia Berger. Cela permettra d'avoir un dialogue tout en exposant sa démarche architecturale et conceptuelle. A ce titre, il souhaite intervenir sur trois points que sont le programme, l'architecture et la suite, sachant qu'après la présentation avec ce Conseil de Quartier, il serait souhaitable de faire une présentation aux habitants le moment voulu.

Tout d'abord, la suite. Dans un tel concours, il faut, à ce stade, choisir une équipe. Celle-ci a réalisé un projet au stade « esquisse + » et il y a désormais neuf mois de travail pour faire un avant-projet définitif, puis déposer un permis de construire. Ce calendrier mènera à l'été 2010 avec un dépôt de permis, une instruction et un délai de recours, qui, après les appels d'offres aux entreprises, verra un commencement de chantier début 2011 pour aboutir à une livraison en septembre 2012. Il en profite pour rappeler que l'autre grande opération d'équipement public du quartier, en dehors des programmes de logement rappelés par **M. JEANDON**, est la construction du parking. Son permis de construire devrait être prochainement déposé par les services de la communauté d'agglomération qui en ont la maîtrise d'ouvrage. La construction de ce parking d'environ 500 places sur la place du Nautilus à proximité de l'équipement, de l'Eglise, du RER et de la crèche qui devrait sortir en 2011 devrait normalement débiter en septembre 2010 pour une livraison de 18 à 20 mois plus tard soit au printemps 2012. On peut donc imaginer qu'en septembre 2012, la crèche, l'équipement de quartier, le parking, le supermarché « Casino », le bureau de Poste et le début d'aménagement du boulevard des Merveilles seront réalisés.

Il précise aux conseillers municipaux, aux conseillers de quartiers ainsi qu'au public qu'un tel concours obéit à des règles juridiques extrêmement strictes. Il rappelle que ces projets rentrent dans le cadre de la loi MOP qui garantit la profession d'architectes de règles, dans les conditions d'accès aux marchés publics. De ce point de vue, quatre équipes étaient sélectionnées au départ, et à ce stade, il ne peut que rendre public et présenter uniquement le projet retenu. Il lui est totalement impossible de rendre public les différents projets à d'autres personnes que les membres du jury. C'est donc lors de ce Conseil qu'une partie de l'équipe municipale et du public prend connaissance de ce projet. Il s'inscrit ainsi dans les règles de la loi MOP qui, sous peine d'annulation du concours, doivent être strictement respectées. C'est aussi ce qui ne lui permet pas de rendre public les autres projets. Il informe que le choix du jury, composé de douze personnes, s'est fait de façon quasi unanime pour classer ce projet en numéro un et ne peut donner d'indications précises sur les raisons de ce choix. Il pense qu'il s'agit tout d'abord des qualités intrinsèques de ce projet. Il reconnaît les contraintes de la procédure, surtout pour ce type d'architecture et justifie sur le fait qu'un concours se présente avec un programme et qu'ensuite le choix se fait entre quatre projets d'architecte. Il se trouve que celui-ci semble le plus à même d'apporter une plus-value architecturale sur le plan de son insertion urbaine dans l'évolution de ce quartier. Les autres projets présentaient essentiellement des problèmes de fonctionnement et de coût. Il pense que ce choix sera commenté et que dans le cadre de la préparation du permis de construire, il évoluera en particulier dans sa fonctionnalité intérieure. De ce point de vue, la réunion de concertation avec les conseillers de quartier pour expliquer le fonctionnement de ce projet apportera toutes les réponses notamment pour l'emplacement de la Mairie de quartier. A ce sujet, il indique préférer le terme de « Mairie de quartier » à celui de « Mairie annexe ».

Pour ce qui est du programme, il rappelle que c'est un choix politique et précise qu'il faut toujours tirer les leçons de ses échecs. Il cite en exemple le concours précédent de 1997 qui a débouché sur une

annulation à la fin 2006 et indique qu'à ce jour un contentieux juridique est en cours à l'encontre de l'architecte et des entreprises qui n'ont pas su réaliser cet ouvrage, contentieux conduit pas la communauté d'agglomération. Afin d'être transparent, il souligne également que la communauté d'agglomération avait engagé sur ce projet environ deux millions d'euros et qu'elle a aujourd'hui déposé une demande indemnitaire de cinq à dix millions d'euros en raison à la fois des frais engagés mais aussi du préjudice subi par le retard du projet. Le motif de non construction du projet de **Franck HAMMOUTENE** était intrinsèquement lié à une conception de l'ouvrage et non pas à des problèmes de sol comme il a pu l'entendre. **M. LEFEBVRE** indique que le plus grand soin a été pris dans l'analyse des projets pour vérifier la crédibilité des structures, et que certains d'entre eux ont été écartés car ils semblaient présenter des risques. Aussi, ce projet lui paraît parfaitement réalisable dans les délais et dans les enveloppes.

Suite à cet échec, il pense qu'une réflexion intelligente a été menée, et il tient à féliciter celles et ceux qui ont conduit ce projet d'équipement de nouvelle génération. Rappelant la forte ambition de cette réalisation, il pense que cela apportera de la vie à cet établissement et que l'ensemble de ce projet sera plus démocratique. Certains y viendront pour des formalités administratives, et cela leur permettra de découvrir un espace culturel, et d'autres s'y rendront pour la salle de danse située en avancée sur la place. Il trouve intéressant la transparence de l'équipement qui, d'après lui, apportera de la vie au quartier et souligne qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Il précise également que cet équipement, entièrement financé par la communauté d'agglomération, a un coût pour la ville s'agissant de son coût de fonctionnement dès 2012 lors de sa mise en service, mais aussi l'affectation des emplois, même si le fait d'avoir fait un équipement unique va permettre d'en rationaliser les coûts de fonctionnements au bénéfice des usagers et des contribuables.

Enfin, un dernier point, concernant l'élaboration du projet précis de fonctionnement de l'équipement qui ira de pair avec le travail des architectes sur sa fonctionnalité, il souhaite absolument que ce site soit ouvert le dimanche. Il pense que dans ce quartier vivant déjà le dimanche avec le cinéma, il en soit de même pour celui-ci, faisant ainsi de ces endroits les seuls lieux de la ville ouverts le dimanche qui ne soient pas une surface commerciale. Il estime faire partie de ceux pour qui, dans une société, il faut préserver des moments de vie familiale et sociale. Il dit vouloir le faire au nom du service public, et considère que le bus, la propreté et les équipements culturels doivent travailler le dimanche, car c'est à ce moment que les gens peuvent s'y rendre, et tant qu'à faire une sortie en famille, autant qu'elle se fasse dans cette médiathèque. Au passage, il signale que la Ville de Cergy fait partie de la liste des communes qui dans le Val d'Oise était éligible au dispositif des « puce ». Il annonce qu'il ne proposera pas au Conseil Municipal de délibérer pour l'installation d'une « puce » à Cergy, qui, d'après lui, déboucherait sur une ouverture de commerce le dimanche en journée et donc du centre commercial des Trois fontaines, qui d'ailleurs ne l'a jamais souhaité, en dehors des cinq week-ends d'ouverture dominicale. C'est là encore un choix politique, et il espère bien qu'à son ouverture en 2012, ce centre pourra accueillir le public le dimanche et soumet aux voix cette délibération.

M. LEFEBVRE se félicite de voir que les trois délibérations de ce Conseil ont été adoptées à l'unanimité et remercie tous les participants. Le prochain Conseil au lieu le 20 novembre à 20h00 dans cette même salle.

Le Conseil Municipal,

VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, notamment ses articles 57 à 59,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21-11-08 : « Construction d'un équipement public socioculturel quartier des Hauts de Cergy »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27-03-09 : « membres de jury et indemnités des participants dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre de l'équipement culturel des Hauts de Cergy,

VU la délibération en Conseil Municipal en date du 27-03-09 : « Approbation du programme de l'équipement socioculturel des Hauts de Cergy »,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 07-10-08 : « Equipements communaux : construction d'un équipement public situé aux Hauts de Cergy donnant sur la place du Nautilus, convention de maîtrise d'ouvrage désignée pour la programmation »,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18-11-08 : « Equipement socioculturel des hauts de Cergy : Coût d'objectif, convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec la ville de Cergy »,

Considérant que conformément aux compétences qui étaient dévolues au SAN par la loi du 13 juillet 1983, plusieurs équipements publics ont été programmés aux abords de la place du Nautilus, intégrant une médiathèque, une maison de quartier et des équipements complémentaires (studios de musique et Auditorium),

Considérant que pour mener à bien ce projet une convention de maîtrise d'ouvrage désignée a été signée entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la Ville de Cergy afin que la Ville assure le pilotage de l'opération, de la définition des éléments de programmation à la réalisation des travaux,

Considérant que la commune de Cergy a souhaité ; le programme précédent datant de 1998, redéfinir les besoins relatifs à ces équipements,

Considérant que le nouveau programme de l'équipement a été finalisé et approuvé en Conseil Municipal du 27 mars 2009 et qu'un concours a été lancé en vue de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'opération,

Considérant les résultats de ce concours,

Considérant l'avis de la Commission Développement Urbain et Gestion Urbaine,

**Délibère à l'unanimité
(Pour : 34)**

1 – DESIGNE l'équipe BADIA BERGER composée de la façon suivante :

- Atelier d'architecture BADIA BERGER : Architecte Mandataire
- ALTO Ingénierie : bureau d'étude fluides
- TARAVELLA Albino : Ingénieur – conseil en acoustique
- Espaces recherches et aménagement : paysagiste
- Architecture et technique : scénographe
- EVP ingénierie : bureau d'étude structures
- Société LUCIGNY TALHOUET et associés : économie et ingénierie de la construction

comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre de l'équipement socioculturel des Hauts de Cergy

2 – DIT que l'équipe s'est engagé sur un taux de rémunération de :

- 11.99% du montant de travaux HT en mission de base
- 12.99% du montant de travaux HT en mission complète (intégrant le 1% artistique, le DPGF, la charte chantier vert....)

3 – DIT que ces taux de rémunération sont applicables sur un montant prévisionnel de travaux de 7 400 000€ HT qui sera définitivement fixé en phase APD (avant projet définitif), soit :

- Mission de base : 887 590,60 € HT
- Mission complète : 961 590,60 € HT

4 - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Communal d'Investissement 2009-2014

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Mohamed Kassime MASTHAN

Dominique LEFEBVRE